



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 17 juin 2009
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

2.2

**4^{ème} MODIFICATION DU
POS DU GRAND TOULOUSE - COMMUNE DE CASTELGINEST**

L'an deux mille neuf, le dix sept juin à quatorze heures, s'est réuni, sous la présidence de Pierre COHEN, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
BENYAHIA Daniel BEYNEY Georges BRISSONNET Jean-Louis CASSIGNOL Jean-Louis CHARLES Daniëlle COHEN Pierre COQUART Dominique DESCLAUX Edmond DUHAMEL Thierry GARRIC Amapola GERMAIN Louis GRIMAUD Robert	GUILLOT René LANGE Régine MATEOS Henri MERONO Claude MORIN Etienne PY Dominique RAYNAL Claude SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain SYLVESTRE Arlette VALADIER Jean-Charles
SICOVAL	
REME Jean-Michel VALETTE François-Régis	GIL Daniëlle COHEN Jacques
MURETAIN	
MANDEMENT André COLL Jean-Louis	DADOU Gilles SUAUD Thierry
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond ESCOULA Louis	MIRC Stéphane LOIDI Robert (non votant)
AXE SUD	
AUBERT Alain	BOURG Jean-Claude
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime	SAVIGNY Thierry
HERS ET GARONNE	
FRANCHINI Paul	
COLLEGE DES COMMUNES	
MOYET Jean-Louis	GRIMBERT Georges

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BELAUBRE Elisabeth, représentée par M. VALADIER
CARASSOU Stéphane, représenté par Mme PY
CARLES Joseph, représenté par M. DESCLAUX
CARNEIRO Grégoire, représenté par M. SUSIGAN
CUJIVES Romain, représenté par M. MATEOS
De FALETANS Gilles, représenté par M. BEYNEY
FILLOLA Alain, représenté par M. RAYNAL
MAURICE Antoine, représenté par Mme CHARLES
FONTES André, représenté par M. MOYET

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri
BELLOUBET Nicole
BOUDOU Dany
BRIANCON François
CARREIRAS Joël
COMMENGE Jean-Claude
CROQUETTE Martine
DUCERT Claude
DUPLANTE Pierre
FABRE Jean-Michel
FAIVRE Claudia
FOURNIER Denis

GOIRAND Philippe
GUERIN Philippe
GUTH Catherine
LOZANO Guy
MARCIEL Alexandre
MARQUIE Bernard
MONTAGNER Guy
PARDILLOS José
SIMON Michel
SOTTIL Alain
TOUCHEFEU Claude
ZINA-RAGGOUA Zohra

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard
CASSETA Jean-Baptiste
CASSAGNE Jean-Claude
DAUVEL Philippe
DUFOUR Claude
ESPIC Xavier
FERRE Christian
FRANCES Michel
GEIL-GOMEZ Sabine

GUEGAN Raymond
LAVIGNE Christian
MIGUEL Henri
MOGICATO Bruno
MORINEAU Christine
RIEUNAU Guy
SAINTE-MARIE Alain
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 69	Présents : 41	Votants : 50
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 50

Par arrêté préfectoral du 19 septembre 2008, la Communauté Urbaine du Grand Toulouse est devenue compétente en matière d'urbanisme et notamment de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et documents en tenant lieu.

Dans ce cadre, et conformément aux dispositions des articles L 123-8 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme, elle a notifié au SMEAT, par courrier en date du 16 mars 2009, son projet de modification du POS du Grand Toulouse - commune de Castelginest, avant ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 27 mars 2009 au 29 avril 2009 inclus.

Le projet de modification du POS du Grand Toulouse - commune de Castelginest a pour objet :

- La réalisation d'un projet global sur la collecte et l'épuration des eaux usées des bassins versants de l'Hers Mort (communes de Gratentour, Saint-Alban, Castelginest, d'une partie d'Aucamville, de Fonbeauzard, de Launaguet ainsi que celles de la Zone Industrielle de Saint-Jory située à Fenouillet), sur une seule usine. D'une capacité actuelle de 9 500 équivalents habitants (EH), la station d'épuration de Castelginest devrait passer, à terme, à une capacité d'environ 50 000 EH et s'étendre sur un terrain d'approximativement 38 000 m² contre environ 12 000 m² actuellement.
Ce projet nécessite la modification du règlement de la zone NC afin d'autoriser ce type d'équipement et la modification de la surface parcellaire à acquérir par rapport à l'Emplacement Réservé repéré au POS en vue d'intégrer le traitement des boues sur le site. Il est relevé qu'actuellement près de 5 000 m² du périmètre d'implantation de la station d'épuration et environ 4 700 m² de l'ER n°6 sont concernés par la Trame Verte du Schéma Directeur, qui se traduit dans le POS, par une zone ND de part et d'autre de l'Hers. Avec l'augmentation de la superficie de cet ER se serait environ 1,4 hectare qui se trouverait dans l'emprise de la Trame Verte. Il peut toutefois être souligné que si l'ER impacte la zone ND, il n'y aura pas de construction sur cette zone.
- L'intégration du Plan de Prévention des Risques Sécheresse (PPRs) approuvé par arrêté préfectoral du 30 août 2005 ;
- Des ajustements mineurs du règlement ;

Ces modifications qui sont conformes à l'économie générale du POS sont compatibles avec le Schéma Directeur valant SCoT.

Il est donc proposé d'émettre un avis favorable sur la 4^{ème} modification du POS du Grand Toulouse - commune de Castelginest.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en voir délibéré, décide :

Article premier :

D'émettre un avis favorable sur la 4^{ème} modification du POS du Grand Toulouse - commune de Castelginest ;

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Grand Toulouse, à Monsieur le Maire de Castelginest et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Garonne le 23 juin 2009

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,**

Pierre COHEN